

PRÉPARER & PRÉSERVER L'AVENIR

3^e PLAN NATIONAL POUR
UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LU^{EMBOURG}
LET'S MAKE IT HAPPEN



3 PRÉPARER & PRÉSERVER L'AVENIR

Introduction de Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

5 COMMENT PUIS-JE FAIRE PARTIE DE LA SOLUTION ?

10 conseils pratiques pour agir dans votre quotidien en faveur d'un développement durable

17 DÉVELOPPEMENT DURABLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Historique du développement durable avec un zoom sur l'Agenda 2030 et le Plan national pour un développement durable

23 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE PRIORITÉ POUR LE GOUVERNEMENT

10 champs d'action prioritaires retenus par le gouvernement avec les défis, les objectifs et des mesures phares

- 25 1. Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous
- 26 2. Assurer les conditions d'une population en bonne santé
- 28 3. Promouvoir une consommation et une production durables
- 30 4. Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir
- 32 5. Planifier et coordonner l'utilisation du territoire
- 34 6. Assurer une mobilité durable
- 36 7. Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles
- 38 8. Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable
- 40 9. Contribuer sur le plan global à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable
- 42 10. Garantir des finances durables

44 Glossaire

Editeur responsable

Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
© 2020

Sur base des contributions

de la Commission interdépartementale de développement durable et du STATEC

Conception et rédaction

Stoldt Associés
avec le soutien du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Design

Bakform

Cette publication est une version condensée du 3^e Plan national pour un développement durable, à l'attention du grand public et de tous les acteurs intéressés par le développement durable.

PRÉPARER & PRÉSERVER L'AVENIR



Merci d'avoir en mains cette brochure. Vous montrez ainsi que le développement durable vous intéresse et vous tient à cœur.

Le Luxembourg a adopté, de concert avec la communauté internationale, les 17 Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations unies. Ces 17 objectifs ambitieux sont des jalons stratégiques pour lutter contre l'extrême pauvreté et la réduction des inégalités tout en préservant la planète face aux dérèglements climatiques et à la perte de la biodiversité.

Ces objectifs valent pour l'ensemble des pays du monde, donc aussi pour le Luxembourg. Les 10 priorités du Plan national pour un développement durable - que vous pouvez consulter dans la 3^e partie de ce document - sont ainsi la feuille de route que le gouvernement s'est donnée pour agir et contribuer concrètement à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 et assurer un développement durable au et par le Luxembourg.

2020 devrait en fait être l'année de la biodiversité et de la protection du climat. Aujourd'hui, nous voyons et vivons à quel point la pandémie liée au coronavirus change la façon dont nous vivons et travaillons ensemble. Néanmoins, nous ne devons pas perdre de vue les autres grandes crises qui continuent de nous interpeller, telles que la lutte contre les inégalités et la pauvreté, la perte de la biodiversité et la crise climatique notamment. Cette pandémie a démontré combien les hommes sont vulnérables et dépendent de la nature.

Les solutions pour contrecarrer les crises actuelles existent : penser et consommer de manière circulaire, permettre à notre planète de se régénérer et assurer une répartition équitable des ressources naturelles... Nous devons tout mettre en œuvre pour une transition écologique juste. C'est une grande tâche à laquelle chacun peut contribuer.

Les constats scientifiques sont clairs et la conscience citoyenne sur ces sujets va beaucoup plus vite que nombre de politiques publiques. Les mouvements des jeunes lors des *Fridays for future* et les ateliers de travail *ClimateXChange* dans les lycées démontrent clairement la volonté et l'ambition de cette génération de vivre le développement durable.

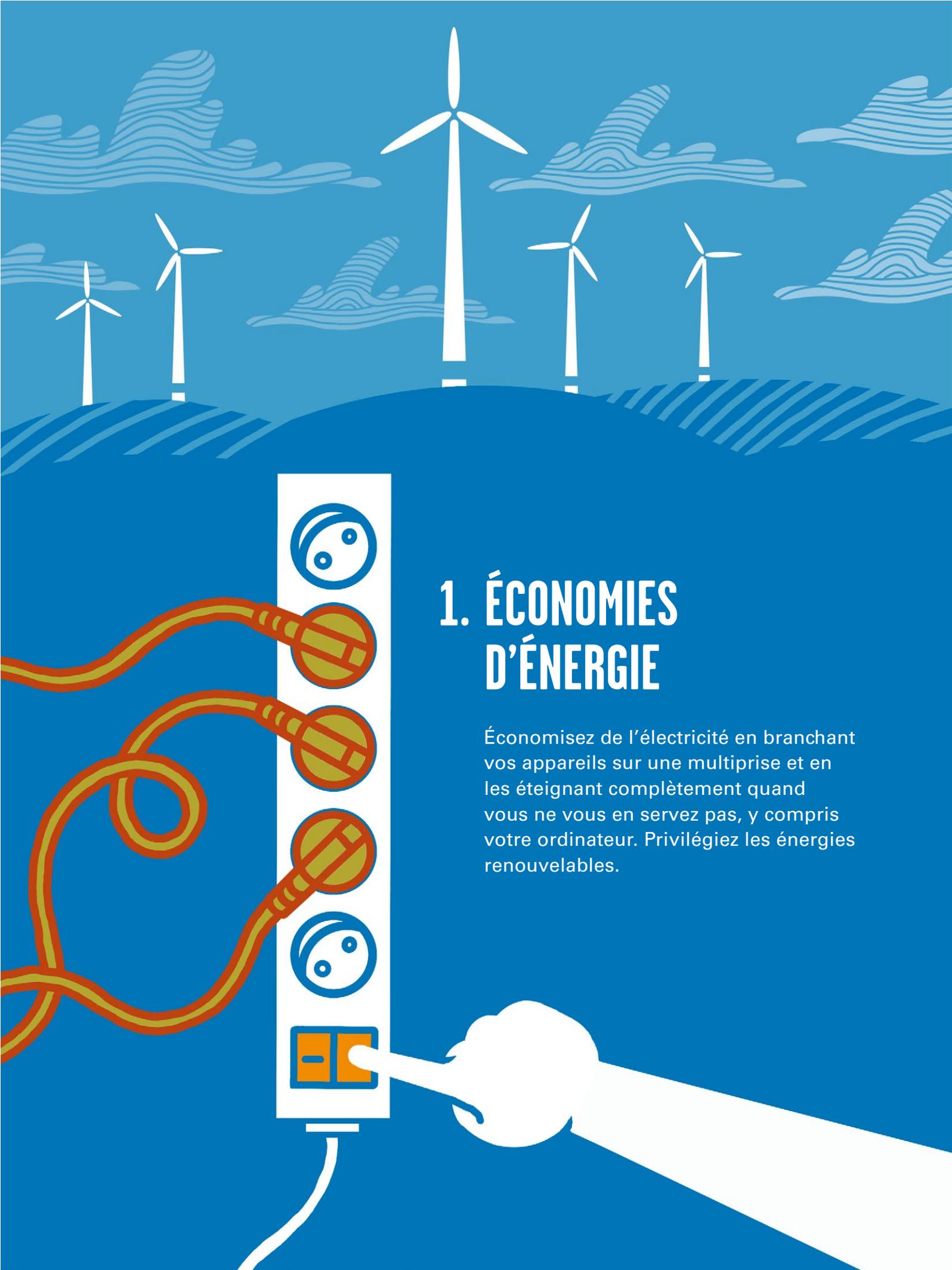
Dans la 1^{re} partie, 10 actions concrètes sont proposées pour contribuer au développement durable et ainsi faire partie de la solution. Par la porte d'entrée virtuelle www.agenda2030.lu, vous pouvez vous diriger vers www.bne.lu/tipps sur lequel vous trouverez des conseils pratiques supplémentaires pour agir et consommer de façon durable dans votre vie quotidienne. Enfin, je vous invite à publier et partager vos actions et vos initiatives sur www.aktioun-nohaltegkeet.lu. Sur cette plateforme de collaboration vous trouverez des informations sur des actions de développement durable au Luxembourg, mais aussi sur les partenaires potentiels et sources de financement.

Agir en faveur d'un développement durable ne peut être qu'un projet commun !

Carole Dieschbourg

Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

**COMMENT PUIS-JE FAIRE
PARTIE DE LA SOLUTION ?**



1. ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Économisez de l'électricité en branchant vos appareils sur une multiprise et en les éteignant complètement quand vous ne vous en servez pas, y compris votre ordinateur. Privilégiez les énergies renouvelables.



2. MOBILITÉ DOUCE

Privilégiez les trajets à pied, à vélo ou avec les transports en commun. Réservez les trajets en voiture pour vos déplacements à plusieurs.

3. MINIMISATION DES DÉCHETS

Le recyclage du papier, du plastique, du verre et de l'aluminium limite la taille des décharges. Composter vos déchets alimentaires peut réduire les effets du changement climatique tout en recyclant les nutriments. Privilégiez les produits dans un emballage minimal et réduisez vos déchets en achetant de façon raisonnée et responsable.



A stylized illustration of a person from the waist up, wearing a blue long-sleeved shirt and blue pants. The person is carrying a large, dark blue reusable shopping bag over their right shoulder. The bag has white dashed lines indicating stitching and a white strap. The background is white with several stylized, wavy, orange-brown shapes that resemble clouds or waves. The overall style is clean and modern.

4. PAS DE SACS EN PLASTIQUE

Prendre l'habitude de faire vos courses avec vos propres sacs réutilisables vous permettra de ne plus utiliser de sacs en plastique.



5. ALIMENTATION RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Privilégiez la consommation d'aliments de saison, produits dans la région et issus de l'agriculture biologique. Prenez aussi en compte l'origine et la qualité de ce que vous achetez et pas seulement le prix. Mangez moins de viande, dont la production mondiale nécessite plus d'eau que celle des céréales, fruits ou légumes et est fortement émettrice de gaz à effet de serre dans le monde. Enfin, limitez au maximum le gaspillage alimentaire, buvez l'eau du robinet et évitez les bouteilles en plastique.

6. SHOPPING LOCAL

Quand cela est possible, faites vos courses dans le quartier. Le soutien aux magasins de proximité préserve les emplois et contribue à éviter que les camions ne parcourent de longues distances.



7. ACHATS RESPONSABLES

Connaissez-vous les pratiques des entreprises dont vous achetez les produits ? Produisent-elles dans des conditions équitables et sont-elles respectueuses de l'environnement ? Renseignez-vous, en tant que consommateur, vous avez le pouvoir de décider !





8. SALAIRES ÉGAUX

Les femmes gagnent jusqu'à 30% de moins que les hommes pour le même travail. Les inégalités salariales persistent partout. Exprimez votre soutien à une rémunération équitable et exigez d'avoir le même salaire pour un travail équivalent.

9. MOBILISATION POLITIQUE

Faites entendre votre voix ! Demandez aux responsables communaux et au gouvernement de prendre seulement des initiatives qui ne nuisent pas à la population et à la planète.



10. DIFFUSION D'INITIATIVES INTÉRESSANTES

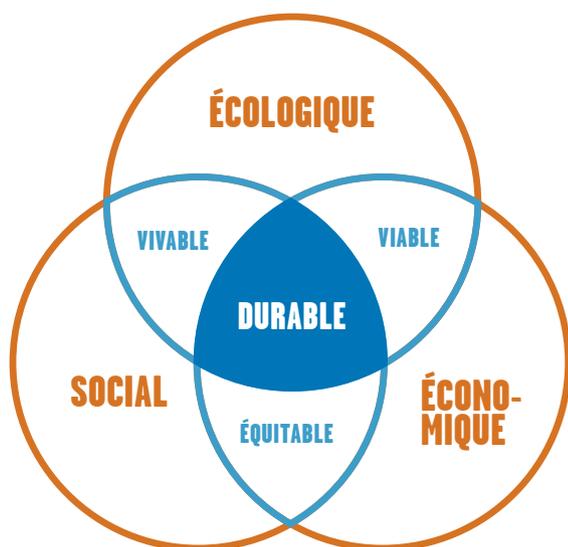
Ne vous contentez pas de donner des likes, partagez !
Si vous avez connaissance d'un projet intéressant,
partagez-le afin que tout le monde puisse le voir dans la
banque de données www.aktioun-nohaltgekeet.lu.
Plus d'inspiration sur ce que vous pouvez faire au
Luxembourg pour une vie plus « durable » :
www.bne.lu/tipps
www.agenda2030.lu



DÉVELOPPEMENT DURABLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le rapport *Brundtland*, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations unies définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». On considère généralement qu'il repose sur trois piliers :

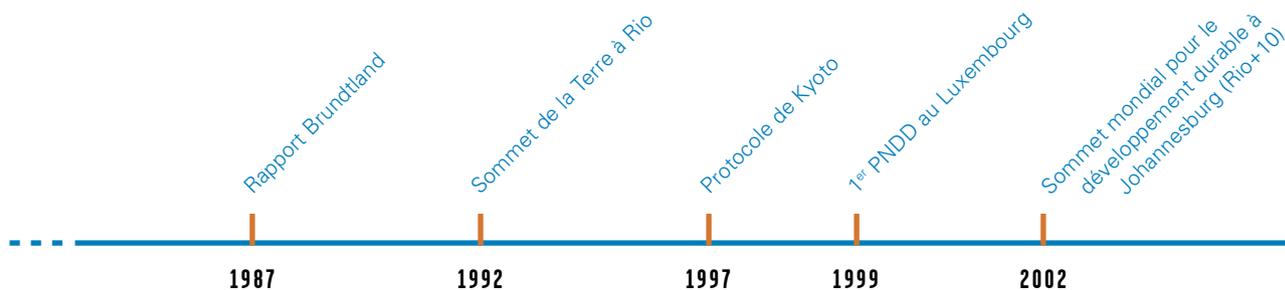


L'AGENDA 2030 DE L'ONU : LE CADRE GLOBAL

En 2015, le Luxembourg a ratifié l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations unies, comme 192 autres États dans le monde. Il s'est engagé dans cet accord à prendre en compte et mettre en œuvre dans l'ensemble de sa politique les 17 Objectifs de développement durable (ODD) fixés par cet agenda international (voir ci-contre). Le PNDD adapte ce cadre à la situation particulière du Luxembourg : sociale, économique, écologique et territoriale.

LE PLAN NATIONAL POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE (PNDD) : LE CADRE NATIONAL

Depuis sa première version en 1999, le PNDD est un texte important qui donne à la politique du gouvernement une orientation générale. Il précise les domaines d'action, les objectifs et les mesures à prendre pour que le pays puisse connaître un développement durable. Chaque ministère participe à son élaboration en présentant les plans et mesures concrètes qu'il met en place pour avancer le plus possible dans la voie du développement durable.



10

CHAMPS D'ACTION
PRIORITAIRES

PRÈS DE 200

PERSONNES
ONT CONTRIBUÉ

116

PLANS NATIONAUX
ET MESURES

LE 3^e PNDD : 10 CHAMPS D'ACTION PRIORITAIRES

En 2019, 10 grands domaines ont été sélectionnés par le gouvernement et les associations qui l'ont accompagné pour concentrer et orienter l'action du Luxembourg dans les années à venir. Tous intègrent les objectifs de l'Agenda 2030 et tentent d'y répondre par des mesures concrètes. Chacun de ces 10 champs d'action prioritaires est présenté dans les pages suivantes, avec la vision politique qu'il porte à long terme, les défis à relever, les objectifs à atteindre et les mesures phares qui sont mises en place.

Pour plus d'infos ou de ressources sur le développement durable :

www.bne.lu
www.aktioun-nohaltegkeet.lu
www.pnnd.lu
www.statec.lu (développement durable)

LES 17 OBJECTIFS DE L'AGENDA 2030 AU NIVEAU MONDIAL



2^e PNDD au
Luxembourg

2010

Conférence des Nations unies sur le
développement durable (Rio+20)
- Objectifs de développement
durable

2012

Agenda 2030 des Nations unies et
Accord de Paris sur le Climat

2015

3^e PNDD au
Luxembourg

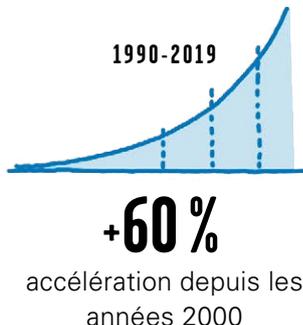
2019

LES GRANDS DÉFIS DU LUXEMBOURG AUJOURD'HUI

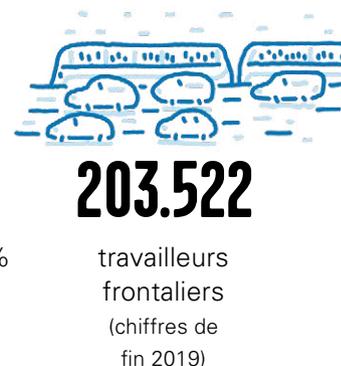


Territoire du Luxembourg =
2.586 km², un pays et une
économie très ouverts

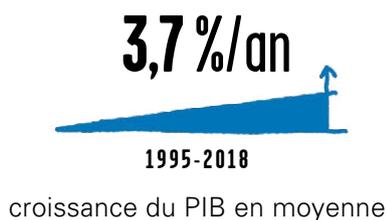
Développement démographique très important



Diversité de la population et cohésion sociale



Économie dynamique mais centrée sur un seul secteur économique



Pressions sur l'environnement et le climat



LA CRISE COVID-19 MONTRE QU'IL N'Y A PAS D'ALTERNATIVE À L'AGENDA 2030

En 2020, le monde a été touché par la crise COVID-19. Cette crise n'est pas seulement une tragédie humaine, mais elle est aussi un avertissement.

Afin d'arrêter la propagation de l'épidémie et de sauver des vies humaines, les réponses apportées pour surmonter la crise ont bouleversé notre société. Entretemps, d'autres risques persistent. Le déclin de la biodiversité n'a pas diminué : chaque jour 150 espèces disparaissent dans le monde et avec elles, les services des écosystèmes qu'elles forment et sur lesquels reposent aussi notre bien-être et notre économie. La menace que représente le changement climatique est, elle aussi, toujours bien présente. Seule une relance verte de notre économie pourra nous permettre d'accélérer la transition vers une société résiliente, neutre en termes de climat et respectueuse de la nature.

Pour l'EEAC, le réseau européen des conseils de l'environnement et de développement durable, la crise actuelle « est loin d'être seulement une pandémie sanitaire, mais c'est également une crise de la perte de l'intégrité de la biosphère, une crise de la santé humaine, d'un manque de préparation, d'inégalités sociales, de notre modèle actuel de la globalisation, une crise aussi de notre système économique global dépourvu de plans et de moyens ».

Il faut résister à la tentation de solutions isolées et à court terme. Car il s'agit bien plus de saisir « une réelle opportunité de faire les choix justes afin de poser des bases solides pour notre avenir » (António Guterres, secrétaire général de l'ONU) et de préparer cette transition vers une croissance économique durable, une société inclusive et plus égalitaire, dans le respect de la protection de nos ressources naturelles.

Pour ce faire, il n'y a pas d'alternative à l'Agenda 2030. C'est en effet à l'heure actuelle le seul programme systémique, complet, élaboré dans le consensus de la communauté internationale, sur lequel repose également le Plan national pour un développement durable de notre pays. Plus que jamais, l'Agenda 2030 est la feuille de route, au niveau global comme à l'échelle locale.

Il est primordial de mettre en œuvre le PNDD dans la décennie à venir, notamment ses champs d'action prioritaires 7 « Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles » et 8 « Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable ». Le champ d'action prioritaire 4 « Diversifier et assurer une économie inclusive et porteur d'avenir » est plus que jamais crucial pour relever les défis de la transition vers une économie plus forte face aux chocs et décarbonée.

Le leitmotiv de l'Agenda 2030, « ne laisser personne pour compte », a aussi revêtu une signification particulière durant cette crise, soulignant l'importance du champ d'action prioritaire 1 « Assurer une inclusion sociale et une éducation de qualité pour tous », aussi au Luxembourg. La lutte contre les pandémies et contre le changement climatique sont intimement liées et ne peuvent être menées séparément.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE PRIORITÉ POUR LE GOUVERNEMENT

1. ASSURER UNE INCLUSION SOCIALE ET UNE ÉDUCATION POUR TOUS

VISION À LONG TERME



La crise due au coronavirus l'a encore confirmé, ce qui a fait la force de la société luxembourgeoise, c'est sa cohésion et l'importance accordée à la politique sociale. La priorité du gouvernement est de renforcer cette cohésion en œuvrant contre tout type d'exclusion sociale et de discrimination, en luttant activement contre la pauvreté et en favorisant l'inclusion sociale. Notre société doit donner l'opportunité à chaque résident de participer à la vie sociale et d'avoir accès à un travail qui lui permette de vivre dignement. Ainsi, le gouvernement souhaite soutenir l'emploi des femmes, des familles monoparentales, des jeunes et augmenter le nombre de personnes ayant un emploi en accompagnant davantage certaines catégories d'âges. Il souhaite agir contre le décrochage scolaire et pour les besoins spécifiques des enfants fragilisés pour une raison ou une autre. Il veut réduire l'écart qui subsiste entre la rémunération des hommes et des femmes sur le marché du travail, encore aujourd'hui d'environ 4 %. De manière générale, il veut promouvoir une représentation équilibrée entre femmes et hommes à tous les niveaux de la vie en société et donc aussi dans la représentativité politique.

Mais le défi majeur pour prévenir le risque d'exclusion sociale est de remédier au manque de logements abordables. En effet, un nombre préoccupant de ménages n'est plus en mesure d'acquérir un logement, voire de payer les loyers du libre marché. C'est avant tout l'évolution des prix du foncier ainsi que la forte demande d'une population en croissance qui soutiennent la montée des prix du logement.

Tout comme l'offre de logements abordables sur le libre marché, l'offre de logements publics destinés à la location abordable ou à l'acquisition à coût modéré reste largement en-dessous des besoins. La création de logements publics sociaux et à coût modéré devra dès lors être dynamisée en développant le parc public de logements locatifs.

PRINCIPAUX DÉFIS



21,9%

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale



4,6%

Ecart de salaire entre hommes et femmes



Hausse des prix réels du logement

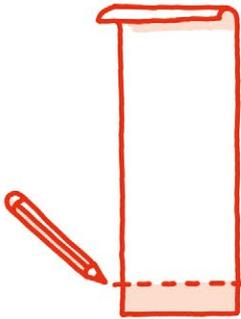
Taux de décrochage scolaire (2016)

12,4%

OBJECTIFS

Réduire le nombre de personnes menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale de 6.000

-6.000



10%

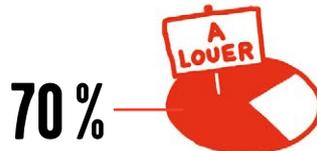
Maintenir le taux de décrochage scolaire durablement en-dessous de 10%



A long terme: garantir l'accessibilité au logement à 60% des ménages



Garantir une égalité salariale entre femmes et hommes



70%

Mettre en location abordable 70% des logements développés par les promoteurs publics



30%

Loyers abordables: Avoisiner le taux d'effort des ménages cibles jusqu'à 30% du revenu disponible

MESURES PHARES



Un revenu d'inclusion sociale (REVIS)



Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire



Promotion de la construction de logements par des promoteurs publics



Moderniser la législation du bail à loyer afin de mieux contrôler l'évolution des loyers et de mieux protéger les locataires



Promotion des femmes dans la politique et les entreprises (40% de femmes sur les listes électorales des partis - quotas de femmes dans les conseils d'administration des entreprises publiques)

2. ASSURER LES CONDITIONS D'UNE POPULATION EN BONNE SANTÉ

VISION À LONG TERME



La santé est le capital le plus précieux que possède un être humain et une condition essentielle au développement durable. La crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 a démontré plus que jamais combien le système de santé est capital pour le bon fonctionnement de notre société. Au Luxembourg, l'espérance de vie se situe un an au-dessus de la moyenne des pays développés (84,4 ans pour les femmes et 79,9 ans pour les hommes¹). Dans un pays aussi prospère, cela n'est pas suffisant. Trop de personnes et notamment les enfants sont victimes de problèmes de santé, d'accidents, de risques qui pourraient être évités : accidents de la route, de travail, à domicile, obésité, mésusage de drogues, VIH en sont quelques exemples. Le gouvernement veut, par le biais du plan national Santé et par des investissements importants en réponse à la crise, optimiser ce combat. Ce plan définit le cadre de l'action publique qui s'articule autour des piliers de la santé : promotion, protection et maintien de la santé, prévention, dépistage précoce, médecine curative et réhabilitation. C'est dans ce contexte que se situent les différents plans d'action et mesures mis en œuvre : contre le cancer, le VIH, les hépatites, les drogues, les accidents de la route, les maladies cardiovasculaires, les maladies rares, les maladies dégénératives, les accidents du travail, pour la santé mentale et contre les suicides et la dépression, pour la santé affective et sexuelle... Par la création d'un Observatoire national de la santé, le gouvernement se donne un instrument important de connaissance de l'état de la santé publique et d'adaptation du système de santé aux défis de l'avenir. Assurer l'accès aux soins de qualité pour tous grâce à un système de sécurité sociale basé sur le principe de la solidarité et améliorer la prise en charge de certains soins essentiels (pour pathologies lourdes, soins dentaires...), surtout pour les moins aisés, est l'une de ses ambitions majeures.

La santé étant un droit universel, la promotion de la santé demeurera aussi l'un des axes centraux de la politique de la coopération au développement luxembourgeoise.

¹ Source : State of Health in the EU, Luxembourg, Profils de santé par pays 2019 (chiffres datant de 2017)

PRINCIPAUX DÉFIS

59,8
femmes



61,4
hommes

60,7

Espérance de vie en bonne santé
(total de la population)

2018



21%

de fumeurs

2014

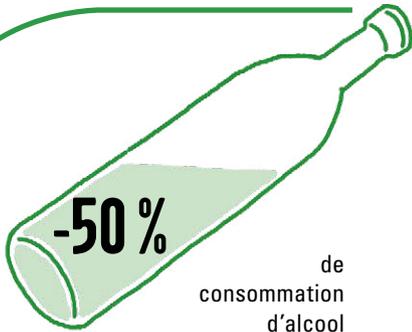


48%

de la population est obèse
ou en surpoids

OBJECTIFS

D'ICI 2024



-50%

de
consommation
d'alcool



-25%

de cas d'hypertension artérielle



+0%

Stabiliser le pourcentage
d'obèses et de diabétiques



-25%

risque de décès prématuré par maladies
cardio-vasculaires et diabète



-30%

de sel consommé dans la population



-10%

de personnes sédentaires

RECOMMANDATIONS



Pour les enfants de 5 à 17 ans, au moins 60 mn d'activité physique
d'intensité modérée à forte par jour



Pour les adultes, au moins 150 mn d'activité d'endurance
modérée ou au moins 75 minutes d'activité d'endurance soutenue
par semaine.



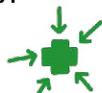
5 fruits et légumes par jour
minimum pour tous

MESURES PHARES

Principes :



Universalité



Accès à des
soins de qualité



Équité



Solidarité

Plans d'action nationaux :



Maladies
cardio-neuro-
vasculaires



« Gesond
iessen, méi
bewegen »



Cancer



Tabagisme



Drogues
d'acquisition
illicite

3. PROMOUVOIR UNE CONSOMMATION ET UNE PRODUCTION DURABLES

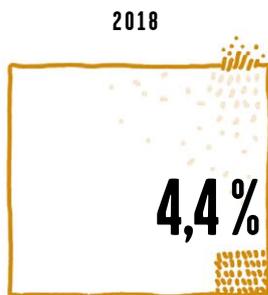
VISION À LONG TERME



Pour améliorer l’empreinte écologique beaucoup trop importante du Luxembourg mais aussi pour augmenter la résilience du pays en favorisant la production locale notamment en matière d’alimentation, le gouvernement souhaite faire de l’économie circulaire et des circuits courts un secteur phare de notre économie et de notre quotidien. Le gouvernement met aussi en place les conditions pour la transformation des déchets en matières premières et la réduction des déchets alimentaires, notamment par la stratégie « Null Offall Lëtzebuerg ». Il poursuit ainsi l’objectif de réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d’ici 2022. Le Luxembourg entend aussi combattre la pollution des eaux et la protection de la vie aquatique, notamment par des actions ciblées pour réduire les emballages plastiques et interdire à moyen terme les plastiques à usage unique.

Le gouvernement soutient la filière « bois », trésor du Luxembourg insuffisamment exploité. Il s’engage à diriger la production agricole vers le 100 % biologique en 2050 (et 20 % des surfaces agraires exploitées en agriculture biologique d’ici 2025). Il s’engage également à ce que l’utilisation des pesticides soit déjà réduite de moitié d’ici 2030. En tant que consommateur, l’Etat veut donner l’exemple : la nouvelle loi sur les marchés publics est un changement de paradigme et un instrument de stratégie politique privilégiant une consommation durable en tenant compte des personnes les moins aisées. Mais le citoyen sera également incité à adapter ses comportements. L’éducation au développement durable et l’information des consommateurs sur les aspects des produits relatifs à la qualité, la sécurité et la santé ainsi que sur les conséquences sur l’environnement sont des éléments-clé de la promotion d’une consommation durable.

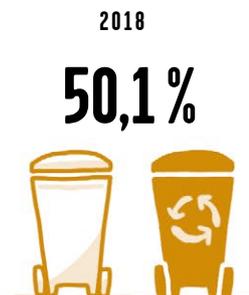
PRINCIPAUX DÉFIS



de la surface agricole utile (SAU)
en agriculture biologique



de déchets ménagers
par habitant

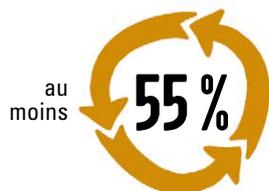


Taux de recyclage
des déchets municipaux

OBJECTIFS



Réduire l'empreinte écologique
du Luxembourg



des déchets ménagers
résiduels recyclés



des déchets municipaux
mis en décharge



de gaspillage alimentaire

Zéro littering



2025 — 20%

Surfaces en agriculture bio

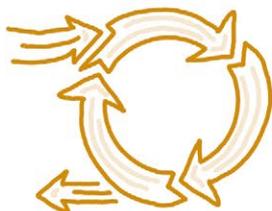


2050 — 100%



de pesticides

MESURES PHARES



Mettre en œuvre une
économie circulaire



Construire et habiter selon des principes
de développement durable (économie
circulaire, certification LENOZ)



État consommateur : introduction
de critères de durabilité dans les
marchés publics

4. DIVERSIFIER ET ASSURER UNE ÉCONOMIE INCLUSIVE ET PORTEUSE D'AVENIR

VISION À LONG TERME

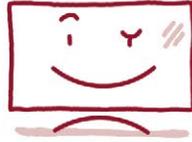


Le débat sur le développement futur du pays appelle une croissance économique plus qualitative et plus inclusive, c'est-à-dire consommant moins de ressources et porteuse d'emplois de qualité qui permettent d'assurer, à l'avenir, une vie décente pour tous. Le gouvernement s'est engagé dans cette voie depuis plusieurs années en réfléchissant de manière transversale à la transformation de l'économie à travers le processus de 3^e révolution industrielle, dans lequel tous les niveaux de la société ont été mobilisés. Dans le cadre de la digitalisation de l'économie et du développement de l'économie du partage, le gouvernement souhaite créer un cadre juridique clair pour les plateformes collaboratives visant à leur permettre de se développer tout en évitant une érosion des standards écologiques et sociaux. En parallèle, renforcer les liens entre les entreprises et la recherche est essentiel pour soutenir l'innovation et l'emploi dans les secteurs d'avenir. L'État a considérablement augmenté ses budgets de recherche et, par toute une panoplie de mesures, il souhaite aussi stimuler la recherche privée encore largement insuffisante. La nouvelle stratégie d'innovation basée sur les données numériques qui vise l'émergence d'une économie durable et de confiance soutient la transformation numérique des secteurs économiques considérés comme prioritaires pour l'avenir du pays : industrie 4.0, logistique, écotecnologies, technologies de la santé, industrie spatiale, services financiers... La nouvelle stratégie nationale de promotion économique va également permettre, pour chaque secteur prioritaire, d'identifier les activités qui renforceraient intelligemment son écosystème, de les attirer dans le pays et de les aider à se développer, dans une optique durable. Plus que jamais, le pays a besoin d'une économie diversifiée, assez résiliente pour résister aux crises et tournée vers les secteurs d'avenir.

PRINCIPAUX DÉFIS



Économie fortement consommatrice de ressources



Digitalisation de l'économie

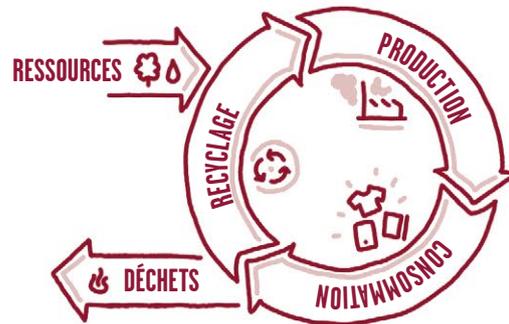
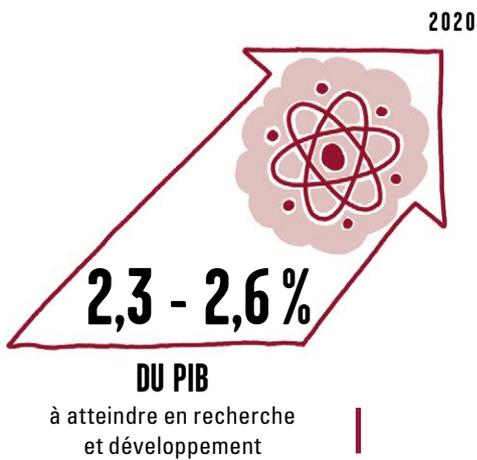


Dépenses de recherche et développement insuffisantes



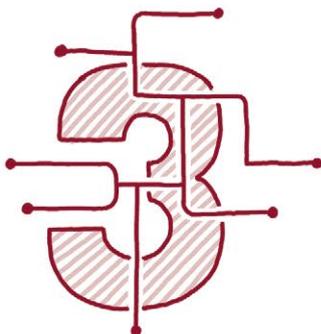
OBJECTIFS

Découpler la consommation de ressources de la croissance économique

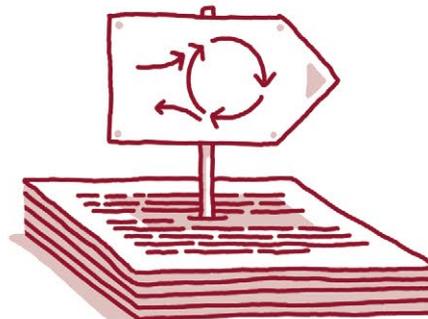


Économie circulaire

MESURES PHARES



Étude stratégique « la Troisième révolution industrielle »



Stratégie d'innovation basée sur les données pour soutenir l'émergence d'une économie durable et de confiance

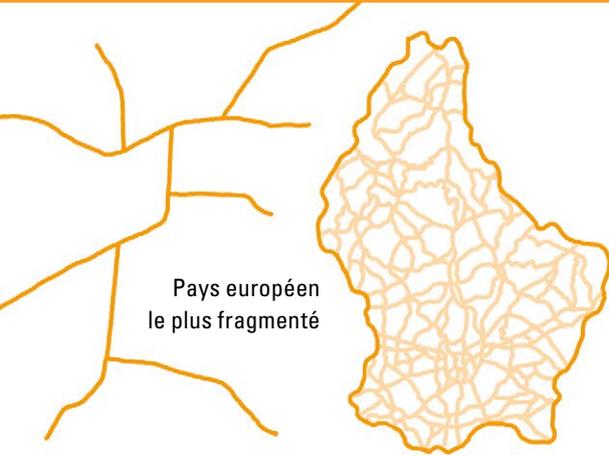
5. PLANIFIER ET COORDONNER L'UTILISATION DU TERRITOIRE

VISION À LONG TERME



Le Luxembourg est un petit territoire, 2.586 km² à peine, sur lequel se concentrent une foule d'infrastructures et d'activités humaines toujours plus denses. Le pays exerce une telle attractivité sur les personnes et les investisseurs étrangers que la pression se ressent à tous les niveaux : prix immobiliers exorbitants, manque de terrains, pollution de l'air, de l'eau, des sols, fragmentation du sol, infrastructures asphyxiées, pression croissante sur les surfaces agricoles... Pour le gouvernement, il est important d'y apporter une réponse globale, sans hypothéquer l'avenir du territoire ni la qualité de vie de ses habitants. A travers une politique ambitieuse d'aménagement du territoire, tous les acteurs sont associés à cette réflexion : État, communes, citoyens, propriétaires, aménageurs, promoteurs... Différents ministères et institutions travaillent ensemble pour accroître l'efficacité du marché du logement, pour poursuivre les efforts de décentralisation et renforcer le rôle économique et démographique des centres régionaux. Ils cherchent à optimiser le développement des infrastructures pour assurer l'accessibilité des agglomérations. Ils accompagnent la transformation des zones rurales en encourageant l'implantation des services élémentaires au cœur des villages et par la mise en place de projets pilotes innovants. Mais, plus que jamais, le Luxembourg veut penser son avenir à travers des projets transfrontaliers. La crise liée au coronavirus a mis en évidence l'importance des interactions au sein de la Grande Région et les intérêts communs qui lient ces territoires, pour les citoyens comme pour les biens et services dont ils ont besoin au quotidien.

PRINCIPAUX DÉFIS



Exposition de la population aux particules fines nocives pour la santé
2018 — 11,2 microgrammes par m³

2.586 km²

Petit territoire à forte croissance démographique

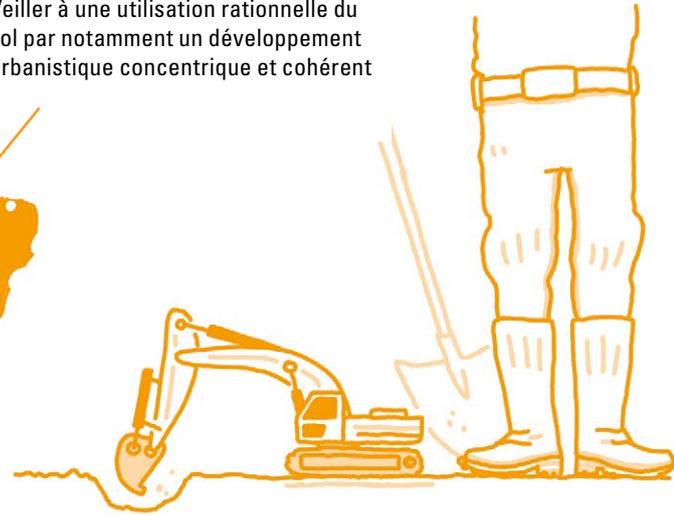
OBJECTIFS

Orienter et concentrer le développement territorial aux endroits les plus appropriés du territoire national

Veiller à une utilisation rationnelle du sol par notamment un développement urbanistique concentrique et cohérent

Plan qualité de l'air

| Polluant | Réduction (%) par rapport à 2005 à atteindre en 2030 |
|-------------------|--|
| SO ₂ | 50,0 |
| COVNM | 42,0 |
| NH ₃ | 22,0 |
| NO _x | 83,0 |
| PM _{2.5} | 40,0 |



Réduction de la consommation du sol

MESURES PHARES

Territoire décarboné et résilient au changement climatique d'ici 2050



Densification des habitats à travers les nouveaux Plans d'aménagement généraux que doivent adopter toutes les communes



Mobilisation de terrains à bâtir dans le périmètre autorisé



Plan qualité de l'air



Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC)

6. ASSURER UNE MOBILITÉ DURABLE

VISION À LONG TERME



La question de la mobilité est un point noir dans la politique luxembourgeoise depuis des décennies, malgré tous les efforts consentis. 69 % des déplacements se font aujourd’hui encore en voiture, causant d’innombrables problèmes de congestion, de pollution et de santé publique. Deux tiers des émissions de gaz à effet de serre du pays provenant du secteur des transports, il est urgent de réduire les émissions liées à la mobilité par la promotion des transports en commun, de l’électromobilité et de la mobilité active ainsi que par l’adaptation des taxes sur les carburants, mesures inscrites dans le Plan national intégré en matière d’énergie et de climat. Le Grand-Duché est le 2^e pays le plus motorisé au monde, ce qui a aussi des conséquences sur la sécurité routière.

L’objectif est que, à l’horizon 2025, 22 % des déplacements domicile-travail se fassent en transports en commun et 13 % à pied ou à vélo avec, comme ambition pour les trajets en voiture restants, un taux d’occupation moyen par véhicule de 1,5 personnes (ce taux est à l’heure actuelle de 1,16 par voiture pour les résidents et de 1,22 pour les frontaliers). La stratégie nationale pour une mobilité durable Modu 2.0 comporte une cinquantaine de mesures que tous les acteurs (État, communes, employeurs, citoyens) doivent contribuer à mettre en œuvre. Les investissements étatiques se focalisent aujourd’hui sur les infrastructures de transports en commun et l’électromobilité est un élément important de la mobilité du futur. D’ici 2030, 49 % de la flotte des voitures immatriculées au Luxembourg seront 100 % électriques ou plug-in hybrides. Le réseau des bus régionaux (RGTR) vise à travers l’électrification de sa flotte un passage à zéro émission dès 2030. Cela n’exclut pas de suivre avec attention dans les années à venir l’évolution d’autres motorisations propres, comme la pile à combustible fonctionnant à l’hydrogène vert et ceci, par exemple, pour les véhicules utilitaires lourds.

Une offre accessible à tous (physiquement et financièrement) et permettant des déplacements efficaces pour les personnes et les marchandises, aura indéniablement un impact positif sur la santé et la qualité de vie en milieu urbain. Le développement du télétravail, que la crise sanitaire a fortement accéléré, est un facteur qui va jouer un rôle important dans ce sens.

PRINCIPAUX DÉFIS

Luxembourg = 2^e pays le plus motorisé

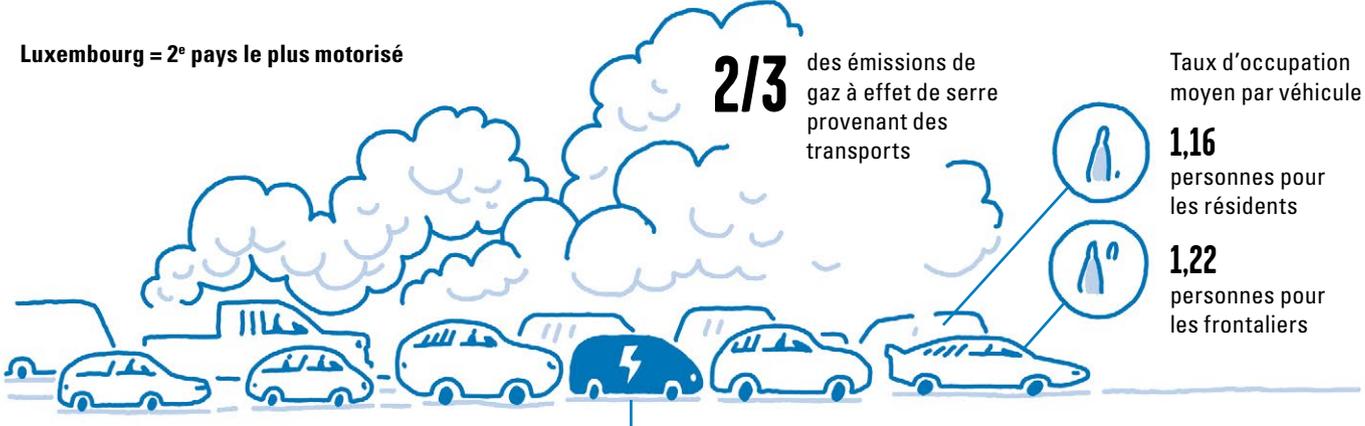
2/3

des émissions de gaz à effet de serre provenant des transports

Taux d'occupation moyen par véhicule

1,16
personnes pour les résidents

1,22
personnes pour les frontaliers



2020 — **509.975**

Nombre de véhicules immatriculés

2010

0

voitures 100% électriques

2020

3.235

69%

des déplacements en voiture

OBJECTIFS



DOMICILE

TRAVAIL

2025

22%

en transports en commun

13%

à pied ou à vélo

1,5

personnes

Taux d'occupation moyen par véhicule



2030

49%

de voitures 100% électriques ou plug-in hybrides



2050

100%

de voitures à zéro émissions

MESURES PHARES

Stratégie pour une mobilité durable (MoDu 2.0)



Développement des transports en commun et de leur qualité

Parts modales bien plus importantes pour la marche à pied et le vélo

Utilisation plus efficace des infrastructures et des véhicules existants

7. ARRÊTER LA DÉGRADATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT ET RESPECTER LES CAPACITÉS DES RESSOURCES NATURELLES

VISION À LONG TERME



Vu la splendeur de ses forêts et ses paysages bucoliques, il est difficile pour un habitant du Luxembourg de s'imaginer que la nature y soit particulièrement menacée. Et pourtant, l'état sanitaire des forêts se dégrade continuellement sous l'effet de la pollution de l'air et du changement climatique (seul un tiers des arbres est réellement en bonne santé). Sur les 102 masses d'eau naturelles du pays, 3 sont en bon état écologique, les deux tiers des masses d'eau souterraines sont dans un mauvais état chimique (présence de nitrates et de pesticides notamment) et la sécurité d'alimentation en eau potable pourrait, à moyen terme, ne plus être assurée aux moments de forte consommation. La surconsommation foncière (autour de 174 ha par an, soit 0,5 ha par jour directement amputé de la zone verte) et l'intensification de l'agriculture fragmentent le paysage et menacent encore davantage la biodiversité. 82 % des espèces de la directive « Oiseaux » ne sont pas dans un état de conservation favorable et 68 % des habitats naturels de la directive « Habitats » sont dans un état non-favorable, en particulier les habitats aquatiques et des paysages ouverts. Le Luxembourg, pour maintenir la part de production alimentaire par rapport à sa population, devrait disposer de deux fois plus de surfaces agricoles et seuls 4,4 % de ces surfaces sont en culture biologique. Le gouvernement vise à augmenter cette part à 20 % d'ici 2025. Un objectif clé du Plan national concernant la protection de la nature est, d'ici 2021, le rétablissement d'au moins 15 % des habitats et biotopes dégradés et la création d'environ 1.900 ha. Le gouvernement veut aussi protéger les eaux souterraines et renaturer les cours d'eau. Il souhaite maintenir l'étendue des forêts et en assurer une gestion durable. Il place la nature au cœur de son approche globale pour l'aménagement du territoire car sa dégradation génère d'énormes pertes au niveau social et économique. Lors de la crise sanitaire, lorsque les promenades sont restées l'une des seules activités physiques possibles, nous nous sommes rendu compte de l'importance de la nature pour notre bien-être.

PRINCIPAUX DÉFIS

98%

des masses d'eau naturelles en mauvais état

Menace sur la sécurité d'alimentation en eau potable



des eaux souterraines polluées

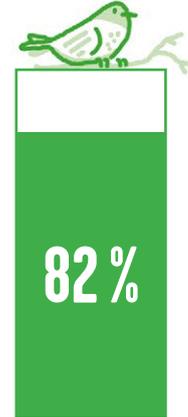


Surconsommation foncière

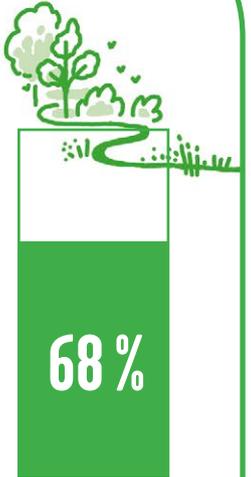
Biodiversité en danger :



Forêts en bonne santé



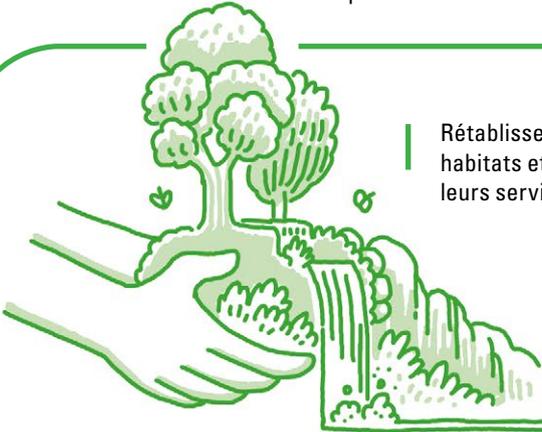
Oiseaux¹ menacés



Habitats naturels² en état non-favorable

¹ couverts par la directive « Oiseaux »
² couverts par la directive « Habitats »

OBJECTIFS



Rétablissement d'au moins 15% des habitats et biotopes dégradés et de leurs services d'ici 2021

Création d'environ 1.900 ha d'habitats et biotopes d'ici 2021, amélioration de 2.400 ha d'habitats et biotopes d'ici 2021



20% — 2025

des surfaces en agriculture bio



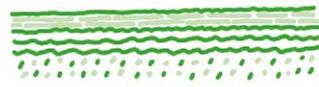
100% — 2050



MESURES PHARES



2^e Plan national concernant la protection de la nature (PNPN2)



Loi sur la protection des sols et la gestion des sites pollués



Programme d'action spécifique pour la « Lutte contre la disparition massive des insectes »

8. PROTÉGER LE CLIMAT, S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ASSURER UNE ÉNERGIE DURABLE

VISION À LONG TERME



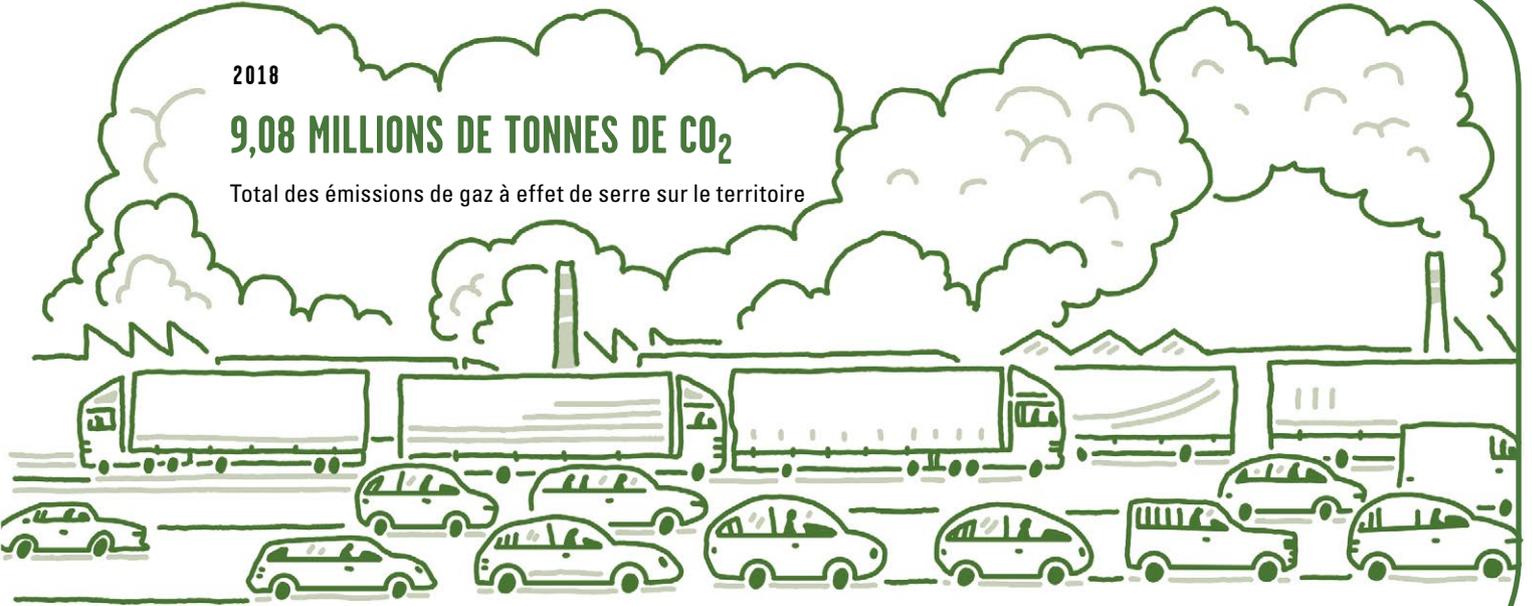
Si pour l'instant le Luxembourg remplit ses engagements pour 2020 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il poursuit cependant une plus grande ambition à l'horizon 2030. Au Grand-Duché, prospérité et croissance démographique se conjuguent depuis longtemps avec les niveaux les plus élevés de l'Union européenne dans presque tous les secteurs de consommation ayant un impact sur le climat : par habitant, une consommation d'électricité de 11.000 kWh, une surface habitable de 52,4 m² ou encore 0,66 voiture... ce qui se traduit par des émissions de gaz à effet de serre par tête élevées (17,18 tonnes en 2018). A l'heure actuelle, le système d'approvisionnement en énergie repose toujours essentiellement sur des ressources non renouvelables. Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, le Luxembourg devra adopter un mode de vie plus durable, c'est-à-dire à la fois réduire drastiquement sa consommation d'énergie et augmenter considérablement la part des énergies renouvelables. La loi « Climat » fixe les objectifs de la politique climatique du pays afin d'accélérer la mise en œuvre de cet accord historique : « zéro émissions nettes » d'ici 2050 et 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005 d'ici 2030. Pour les atteindre il faudra, en 2030, que 25 % de l'énergie consommée provienne de sources renouvelables et réduire la demande finale d'énergie de 40 % à 44 %. Le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) propose à cet effet un ensemble de mesures impliquant entreprises et citoyens et visant tous les secteurs émetteurs, privés et publics. Et parce qu'au Grand-Duché aussi, les effets du changement climatique sont déjà palpables, le pays s'est doté d'une stratégie d'adaptation pour en limiter les conséquences directes et indirectes sur son sol.

PRINCIPAUX DÉFIS

2018

9,08 MILLIONS DE TONNES DE CO₂

Total des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire



OBJECTIFS

2050



2030



-55%

d'émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 2005)



25%

d'énergies renouvelables



-40 à 44%

d'énergie consommée

MESURES PHARES



Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC)



Stratégies de développement des technologies environnementales



Pacte Climat 2.0 avec les communes



Stratégie d'adaptation aux effets de changement climatique



Participation au financement climatique international : 40,4 mio EUR sur les 3 dernières années

9. CONTRIBUER SUR LE PLAN GLOBAL À L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ ET À LA COHÉRENCE DES POLITIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

VISION À LONG TERME



L'Agenda 2030 de l'ONU est la feuille de route qui guide le Plan national pour un développement durable. Les actions et mesures prises par le Luxembourg, tant au niveau de son gouvernement que des acteurs de l'économie et de la société civile, ont également un impact sur le reste du monde, qu'il soit lointain ou plus près de nous. Cet impact est direct à travers la politique de coopération au développement (1 % de son RNB) avec laquelle le Luxembourg contribue au développement socio-économique des pays et populations les plus pauvres et vulnérables, notamment des femmes et des jeunes, à améliorer l'accès aux services sociaux de base de qualité et à promouvoir une gouvernance et une croissance durable et inclusive. Mais il est aussi indirect à travers les lois qui régissent les politiques publiques, notamment en matière de commerce international, de finance climatique et de migration ainsi que pour les entreprises établies sur le sol luxembourgeois et actives dans les pays du Sud. Le respect des droits de l'homme, notamment via la transparence des mouvements de capitaux, d'un côté, et la responsabilité des entreprises luxembourgeoises de respecter les droits de l'homme en interne et tout au long de leurs chaînes de valeur de l'autre, sont des priorités pour l'avenir.

La stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise porte la vision de l'Agenda 2030 de « ne laisser personne pour compte » et la crise liée au coronavirus en montre plus que jamais l'urgence. Elle cible les pays les plus fragiles, en misant sur les partenariats multi-acteurs. L'approche du gouvernement est de veiller à la cohérence de ses politiques, dans l'optique du développement durable, au Luxembourg et dans le reste du monde.

PRINCIPAUX DÉFIS



Extrême pauvreté, conflits, violence contre les femmes et les enfants, santé et éducation précaires, droits humains, changement climatique, accès aux finances

OBJECTIFS

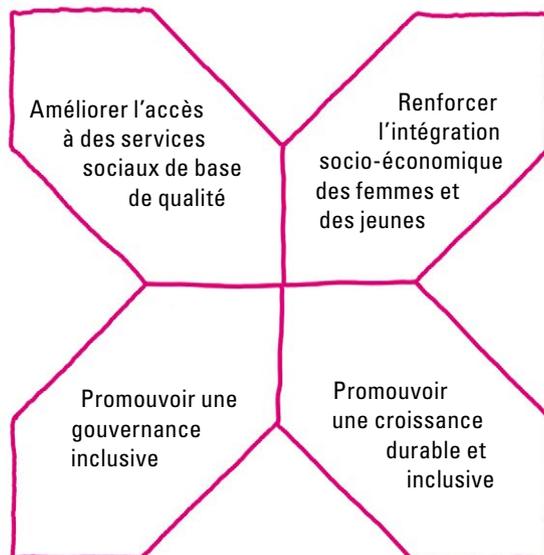


2021 — 2025
200 MIO EUR

Financement de la lutte contre le changement climatique au niveau global



Maintien du montant de l'aide au développement à 1% du revenu national brut (RNB)



Priorités de la Coopération luxembourgeoise :



Ciblage des populations les plus vulnérables

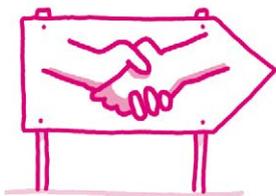


Ciblage géographique (accent sur les pays les moins avancés et l'Afrique sub-saharienne et Sahel)

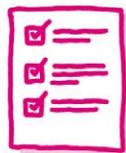


Intégration des dimensions transversales (environnement, égalité des genres et droits de l'homme)

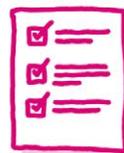
MESURES PHARES



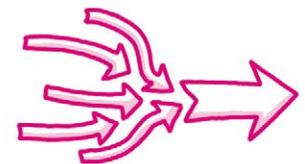
Stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise « En route pour 2030 »



Plan d'action pour l'efficacité du développement



Plans d'action « Droits de l'homme et conduite responsable des entreprises »



Partenariats multi-acteurs et cohérence des politiques

10. GARANTIR DES FINANCES DURABLES

VISION À LONG TERME



Pour atteindre les Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 tout comme l'Accord de Paris sur le climat, il va falloir des solutions ambitieuses et d'énormes flux de capitaux. Le secteur financier a donc un rôle important à jouer.

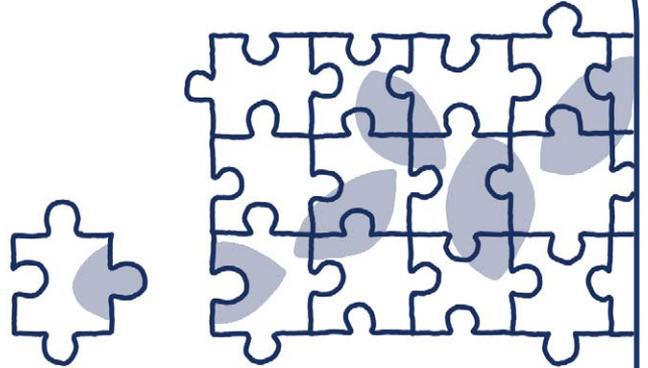
L'Accord de Paris sur le climat, qui vise à limiter le réchauffement de la planète à 2°C et dans lequel le Grand-Duché a joué un rôle moteur, a accéléré l'initiative « Sustainable finance road map » et la « Luxembourg Sustainable Finance Initiative » en tant que plateforme entre le secteur financier et le gouvernement. En 20 ans, le pays est devenu un acteur important et reconnu dans la microfinance et la finance inclusive. Sa bourse est déjà leader mondial dans la cotation d'obligations vertes.

En matière de financement climatique international, le gouvernement a pris encore d'autres mesures pour l'avenir : 200 millions d'euros, de contribution à l'effort global, 40 millions pour le « Green Climate Fund » pour les années 2020-2023, mise en place d'une plateforme de financement avec la Banque européenne d'investissement, soutien à la création du « Forestry and Climate Change Fund »... Le Luxembourg est d'ailleurs aussi membre fondateur de l'initiative des Nations unies « Network of Financial Centres for Sustainability ». Plus que jamais, le pays s'engage dans cette voie et il souhaite aujourd'hui investir massivement dans une relance verte pour dynamiser l'économie malmenée par la crise de la COVID-19.

PRINCIPAUX DÉFIS



Assurer le financement international de la lutte contre le changement climatique



Transformer la politique d'investissement publique en accord avec le développement durable

OBJECTIFS



Renforcer la collaboration entre les secteurs privé et public dans la finance durable

MESURES PHARES



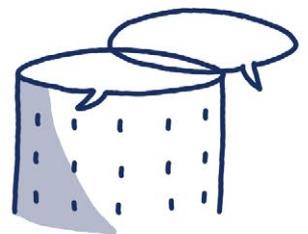
Engagement en faveur de la finance inclusive



Réforme fiscale écologique



Financement climatique international (2021-2025) : 200 Mio EUR



Plateforme avec la Banque européenne d'investissement (BEI)

GLOSSAIRE

Accord de Paris sur le climat

Adopté en décembre 2015, l'objectif central de cet accord international de lutte contre le changement climatique consiste à contenir le réchauffement climatique en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et à poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5°C.

Agenda 2030

Désigne le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, qui comprend, entre autres, les 17 Objectifs de développement durable.

Aménagement du territoire

Politique consistant à rechercher, dans le cadre géographique national, la meilleure répartition des activités économiques en fonction des ressources naturelles et humaines.

Champ d'action prioritaire

Les 10 champs d'action prioritaires définis dans le Plan national pour un développement durable représentent les domaines d'action jugés cruciaux pour atteindre un développement durable au Luxembourg.

Circuits courts

Mode de production et de commercialisation qui vise à rapprocher le producteur du consommateur tout en renforçant la position du premier dans la chaîne de production et de distribution.

Cohérence des politiques pour le développement durable

Approche qui cherche à intégrer les trois dimensions du développement durable dans l'ensemble des politiques nationales et internationales tout en créant des synergies entre les différents domaines politiques.

Consommation foncière

Correspond à la superficie des terrains utilisés pour des projets de construction ou d'aménagement.

Coopération au développement

Actions destinées à soutenir le développement des pays en voie de développement. L'objectif principal du Luxembourg en matière de coopération au développement est de contribuer à la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté extrême à travers le soutien au développement durable sur le plan économique, social et environnemental dans ses pays partenaires.

Développement durable

Le développement durable est un développement répondant aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Economie circulaire

Modèle économique dont l'objectif est de réintroduire autant que possible les produits et matériaux utilisés au-delà du cycle de vie d'un produit ou d'une marchandise dans d'autres processus de production, créant ainsi de nouveaux produits au lieu de déchets.

Economie du partage

Système économique fondé sur le partage de biens ou de services entre les individus par le biais de plateformes d'échange sur Internet.

Emissions nettes

Les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) sont calculées en soustrayant les émissions absorbées, par exemple par la végétation des plantes ou les océans, du nombre total d'émissions de GES.

Empreinte écologique

Outil qui mesure la superficie des terres et de la surface d'eau dont une population humaine a besoin pour produire les ressources qu'elle consomme et absorber ses déchets (essentiellement les émissions de CO₂). Elle est généralement exprimée en hectares globaux (gha) par habitant d'un pays ou d'une région.

Energie renouvelable

Source d'énergie qui se renouvelle rapidement et de manière naturelle, comme par exemple l'énergie éolienne, solaire ou géothermique. Les énergies renouvelables sont des alternatives aux combustibles fossiles et contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Finance inclusive

Concerne les produits et services financiers destinés à aider les populations à faibles revenus. C'est un terme à la fois global, car il regroupe toutes les activités liées au secteur financier, mais également précis, car il indique clairement son objectif : inclure toute la population dans le système économique.

Financement climatique international

Soutien financier à des activités ayant un véritable impact sur la réduction des gaz à effet de serre et/ou garantissant une meilleure résistance aux changements climatiques tout en tenant compte du développement durable et pauvre en carbone, ceci surtout dans les pays en voie de développement.

Forestry and Climate Change Fund

Le Forestry and Climate Change Fund (FCCF), lancé par le Luxembourg, vise à fournir un appui financier aux entreprises ainsi qu'aux communautés et aux petits agriculteurs qui gèrent les forêts secondaires et dégradées dans

les régions tropiques de l'Amérique Centrale. En soutenant des modèles de gestion durable des forêts, le FCCF contribue activement à la lutte contre la déforestation et la nouvelle croissance des forêts produira des effets positifs importants.

Gaz à effet de serre (GES)

Gaz présents dans l'atmosphère terrestre qui contribuent à retenir la chaleur près de la surface de la Terre (effet de serre). L'augmentation des émissions de GES suite à l'utilisation de combustibles fossiles et à certaines activités industrielles et agricoles contribue au réchauffement climatique.

Green Climate Fund

Fonds international consacré au financement de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les pays en voie de développement. Les mesures d'adaptation sont des ajustements aux effets actuels ou attendus du changement climatique, tandis que les mesures d'atténuation visent à modérer les effets du changement climatique en réduisant la concentration de GES.

Inclusion

La notion d'inclusion repose sur un principe éthique : le droit fondamental de tous les citoyens à participer à la vie communautaire et à bénéficier des services offerts.

Luxembourg Sustainable Finance Initiative

« Luxembourg Sustainable Finance Initiative (LSFI) » est une plateforme de discussion pour tous les acteurs concernés par les différents éléments de la finance durable. Ses missions concernent la participation active à des réseaux internationaux de la finance durable ainsi que l'élaboration d'avis pour le gouvernement dans le contexte de la finance durable.

Marchés publics

Un marché public est un contrat conclu à titre onéreux entre un acheteur public et des personnes publiques ou privées, et qui répond aux besoins de cet acheteur public en matière de fournitures, services et travaux.

Microfinance

Historiquement, la microfinance fait surtout référence au micro-crédit. Un micro-crédit correspond à un crédit d'un faible montant destiné avant tout à des personnes n'ayant pas ou peu de revenus. Il met à disposition l'argent nécessaire pour financer des initiatives, lancer une entreprise. Pour répondre aux besoins de cette clientèle atypique, les institutions de microfinance ont mis en place des services et des produits financiers et non financiers qui sont autant d'outils importants pour lutter contre la pauvreté. La microfinance est donc un moyen d'ouvrir la voie vers l'autonomie.

Obligation verte

L'obligation verte, ou « Green bond », est un titre de dette émis sur un marché financier et destiné à financer des projets de lutte contre le réchauffement climatique, de soutien à la transition énergétique, etc., c'est-à-dire à bénéfices environnementaux.

Objectifs de développement durable (ODD)

Les Objectifs de développement durable sont les 17 priorités d'un développement économique et social soucieux de respecter les populations et la planète. Elles ont été adoptées en septembre 2015 par les Nations unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Chacun des 17 ODD est détaillé par des cibles (169 au total) qui définissent les priorités des différents objectifs et les actions à mettre en place.

Partenariats multi-acteurs

Approche dont l'objectif est que les différents partenaires du développement, qu'il s'agisse des États tiers, des autorités locales, ou des acteurs non-étatiques, agissent de manière complémentaire et cohérente, ceci afin que chacun participe et qu'une bonne gouvernance soit assurée.

PIB

Acronyme de Produit Intérieur Brut, le PIB est un indicateur économique permettant de mesurer la production de richesse d'un pays. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées, c'est-à-dire à la valeur de la production de biens et de services par des agents économiques à l'intérieur du pays, quelles que soient leur nationalité.

Plan national intégré Énergie et Climat

Le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) constitue la base de la politique climatique et énergétique du Luxembourg. Il décrit les politiques et mesures permettant d'atteindre les objectifs nationaux ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (-55 %), d'énergies renouvelables (25 %) et d'efficacité énergétique (de 40 à 44 %) à l'horizon 2030. Il constitue une feuille de route qui sera mise en pratique par l'adoption de règlements, de programmes et de projets dans ces domaines spécifiques entre 2020 et 2030.

Plateforme collaborative

Espace de travail virtuel, ce dispositif centralise parfois sous la forme d'un site internet tous les outils liés à la conduite d'un projet, à la gestion des connaissances ou au fonctionnement d'une organisation et les met à disposition des acteurs.

Protocole de Kyoto

Établi en décembre 1997 par les négociateurs des 180 États adhérents à la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, proposée par les Nations unies au Sommet de Rio en 1992), ce protocole visait à réduire, grâce à des engagements juridiquement contraignants, les émissions de GES d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990.

Le protocole de Kyoto fixait des objectifs spécifiques aux pays industrialisés, soit les plus gros émetteurs de GES. La période d'engagement s'étalait entre 2008 et 2012 en application des réductions certifiées obtenues entre 2000 et 2007. Chaque pays s'est vu fixer des cibles maximales individuelles ou « quantité attribuée », négociées par chacun des pays.

Rapport Brundtland

Document historique dans lequel apparaît pour la première fois la notion de développement durable. Intitulé « Notre avenir à tous », ce texte de plus de 300 pages est le texte fondateur du développement durable et une référence en matière de politiques environnementales.

Sa rédaction remonte à 1987, à l'occasion de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland pour le compte des Nations unies.

Relance verte

Dans le cadre de la relance économique post-COVID-19, la relance verte doit être un accélérateur de la transition écologique et un soutien pour le « Pacte vert » européen visant la neutralité carbone d'ici 2050.

Résilience

Capacité et aptitudes d'un individu ou d'un système à surmonter l'adversité, ou autrement dit, à vivre et

se développer en parvenant à vaincre le risque et à surmonter chocs et traumatismes.

RNB

Le revenu national brut (RNB) est une valeur assez proche du produit national brut (PNB). Il correspond à la somme des revenus (salaires et revenus financiers) perçus, pendant une période donnée, par les agents économiques nationaux.

Sommet de la Terre à Rio

Conférence organisée tous les dix ans par les Nations unies pour discuter des politiques mondiales en matière de développement durable. Le Sommet de la Terre de Rio en 1992 est une référence historique. La conférence a placé le développement durable, un concept tout juste défini par le rapport Brundtland, comme la pierre angulaire des débats.

110 chefs d'État et 4.500 délégués de 178 pays ont adopté à l'unanimité la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, assortie de l'Agenda 21, un plan d'action écologique pour le XXI^e siècle. Pour la première fois, le climat et la biodiversité se sont retrouvés au cœur des débats et des conventions adoptées par les États participants.

Transition écologique

Le concept de transition écologique, élaboré par l'Anglais Rob Hopkins, comme passage du mode actuel de production et de consommation à un mode plus écologique, n'a actuellement pas de définition partagée par les différents acteurs concernés de la société. Il correspond à un changement de modèle économique et social, qui transformera en profondeur nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

Troisième révolution industrielle

La troisième révolution industrielle, concept popularisé par l'économiste américain Jeremy Rifkin, est une transition caractérisée par la convergence des technologies de l'information et de la communication (TIC), des énergies renouvelables et de nouveaux moyens de transports au sein d'un réseau intelligent.

Zone verte

Zone définie en tant que telle par la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, en tant que partie du territoire national qui ne peut être urbanisée.

17 OBJECTIFS POUR TRANSFORMER NOTRE MONDE



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Établir des modes de consommation et de production durables



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

* Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la principale structure intergouvernementale et internationale de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques

